

# Honoraires de Gestion Locative

Intégralement déductibles des revenus fonciers

## MISE EN LOCATION DU BIEN

à la charge du bailleur et du locataire - TTC

	bailleur	locataire
◆ Appartement / Maison		
Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail	10 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Soit au total :	<u>13/m<sup>2</sup></u>	<u>13/m<sup>2</sup></u>

(\*) avec un minimum d'1 mois de loyer HC et un maximum de 1500€

◆ Parking / Garage	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC
◆ Commerce	½ mois de loyer HC	½ mois de loyer HC

## FRAIS D'ACTE (sans recherche de locataire)

à la charge du bailleur et du locataire - TTC

	bailleur (*)	locataire (*)
◆ Appartement / Maison		
Honoraires de constitution de dossier et de rédaction de bail	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
◆ Parking / Garage	40 €	40 €
◆ Commerce	¼ mois de loyer HC	¼ mois de loyer HC
◆ Pré-visite à la charge du locataire uniquement		50€

(\*) Avec un minimum de 130€ pour le propriétaire et le locataire

## GESTION COURANTE

à la charge du bailleur

Honoraires de base forfaitaires en % des encaissements	HT	TTC
◆ Locaux d'habitation (+3€ HT frais administratif par bailleur) -0.5% par lot pour les multipropriétaires dans la limite de 4% TTC	5,83%	7,00%
◆ Locaux professionnels et commerciaux (+3€ HT frais administratif par bailleur)	4.58%	5,50%

### Garanties en % des quittancements

◆ Garantie loyers impayés, détériorations immobilières et frais de justice Plafonné à 90 000€, franchise : 1 mois de loyer sauf pour frais de justice	2.50%
◆ Garantie vacance locative 3 mois Plafonné à 3 mois de loyer, franchise : 2 mois de loyer	1,80%

### Options

	HT	TTC
◆ Suivi de chantier à partir de 4000€ (en % du montant des travaux)	2,08%	2,50%
◆ Gestion d'un dossier sinistre à partir de 2500€ de dommage	125,00 €	150,00 €
◆ Aide au calcul fiscal des revenus fonciers	75,00 €	90,00 €
◆ Représentation en Assemblée Générale	125,00 €	150,00 €
◆ Gestion contentieux impayé locataire	166,66 €	200,00 €
◆ Aide à la conception de cuisine et ameublement appartement	125,00 €	150,00 €

## Honoraires de l'agence pour une mise en vente

Prix de vente du bien immobilier	Pourcentage ou forfait sur prix de vente pour un mandat simple	Pourcentage ou forfait sur prix de vente pour un mandat by Orpi ou exclusif
Garage ou parking	Forfait de 1650€ TTC	Forfait de 1500€ TTC
Jusqu'à 100 000€	8 % TTC MAXIMUM	7.5 % TTC MAXIMUM
Entre 100 001€ et 150 000€	7 % TTC MAXIMUM	6.5 % TTC MAXIMUM
Entre 150 001€ et 250 000€	6 % TTC MAXIMUM	5.5 % TTC MAXIMUM
Entre 250 001€ et 350 000€	5.5 % TTC MAXIMUM	5 % TTC MAXIMUM
Entre 350 001€ et 450 000€	5 % TTC MAXIMUM	4.5 % TTC MAXIMUM
Entre 450 001€ et plus	4.5 % TTC MAXIMUM	4 % TTC MAXIMUM

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

Le montant de nos honoraires est calculé sur le prix de vente TTC.

Les honoraires sont dus par le VENDEUR signataire du mandat de vente sur présentation d'une facture.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Des remises commerciales exceptionnelles pourront être pratiquées (lots multiples, ancien client, client agence, indicateurs d'affaires, etc...).

Dans des cas exceptionnels, l'agence pourrait être amenée à effectuer des mandats de recherche. Dans ce cadre, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.